



Le concours se tiendra de septembre 2009 au 1^{er} mars 2010

Détails du concours

Le *Défi de la Terre* est un concours national qui est soutenu par la communauté canadienne des sciences de la Terre où on demande aux élèves âgés de 10 à 14 ans de répondre aux questions suivantes : *De quoi est fait l'un de vos objets familiers et d'où sur Terre provient-il?* Il y a des milliers de dollars en prix régionaux ou nationaux à gagner, et vous pouvez participer individuellement, en groupe ou par école. Tout ce que vous avez à faire d'utiliser **votre** imagination et de trouver des informations sur **vos** objets familiers.

Choisissez un objet familier chez vous, à l'école ou au terrain de jeux, trouvez au moins une ressource terrestre non-renouvelable* nécessaire à sa fabrication et dites-nous de quels endroits sur Terre proviennent ces ressources non-renouvelables. Vous pourriez être étonné du nombre qui proviennent du Canada. Vous pourrez raconter votre récit par une composition, un poème, une chanson ou une pièce de théâtre, une peinture ou une affiche, une présentation audio, vidéo ou multimédia ou comme **vous** voulez. Plus ce sera original, et mieux ce sera.

Les présentations gagnantes pourront être utilisées comme instruments promotionnels pour montrer comment les ressources terrestres non-renouvelables sont essentielles dans nos vies quotidiennes. Alors, réfléchissez bien, rêvez grand, et bonne chance!

*Les **ressources terrestres non-renouvelables** sont des substances que l'on trouve naturellement dans le sol et qui doivent être extraites par mine, carrière ou pompées du sous-sol. Ces ressources n'existent qu'en quantités limitées et elles sont consommées plus vite que les processus naturels ne les renouvellent.

Voici quelques exemples de ressources terrestres non-renouvelables :

- Combustibles fossiles comme le pétrole et le gaz naturel (pour faire des plastiques);
- Minéraux comme le minerai de fer (pour faire de l'acier);
- Roches comme le calcaire (pour faire du ciment);
- Minéraux comme le quartz (pour faire du verre).

Nombreuses sont les ressources non-renouvelables qui sont recyclables (le verre et l'aluminium des canettes par exemple), mais seule une petite proportion de ce qui est produit est recyclée.

Les ressources décrites ci-dessous **ne sont pas** considérées comme des ressources terrestres non-renouvelables :

- Les arbres et les plantes (pour fabriquer du bois de construction, des tissus et du papier);
- Eau;
- Aliments : fruits et céréales; viande des animaux;
- Énergie géothermique;
- Énergie éolienne

Les prix à gagner

Tous les participants au Défi de la Terre participeront au tirage au sort d'un iPodNano. Les présentations reçues avant le 1^{er} février 2010 participeront au tirage au sort d'un deuxième iPod Nano pour les plus rapides.

Prix régionaux (individuels ou de groupe)

Un maximum de six prix de 200 \$ en espèces seront attribués à chaque région canadienne. Pour chaque région canadienne, un maximum de trois prix de 200 \$ seront attribués au groupe des 13 et 14 ans et un maximum de trois prix de 200 \$ seront attribués au groupe des 10 à 12 ans.

Les sept régions canadiennes sont constituées comme suit : la région de l'Atlantique (Î.-P.-É., Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador), le Québec, l'Ontario, la région des Prairies (Manitoba, Saskatchewan), l'Alberta, la Colombie-Britannique, la région du Nord (Territoires-du-Nord-Ouest, Yukon, Nunavut).

Grands prix nationaux (individuel ou de groupe)

Trois grands prix nationaux seront décernés aux trois premiers gagnants régionaux dans le groupe d'âge des 13 et 14 ans et trois grands prix nationaux seront décernés aux trois premiers gagnants régionaux dans le groupe d'âge des 10 à 12 ans, comme suit:

Groupe des 13 et 14 ans

Meilleure présentation dans l'ensemble : 1 000 \$

Présentation la plus originale : 750 \$

Meilleure recherche : 750 \$

Groupe d'âge des 10 à 12 ans

Meilleure présentation dans l'ensemble : 1 000 \$

Présentation la plus originale : 750 \$

Meilleure recherche : 750 \$

Prix école (Écoles)

En outre, les écoles associées aux trois meilleures présentations d'école recevront chacune 1000 \$! Les prix seront attribués en fonction de la quantité et de la qualité des présentations émanant d'une école.

(Les présentations d'école sont des présentations de groupe provenant d'une école ou d'une classe avec un enseignant associé.)

Consignes du concours du Défi de la Terre

Soyez imaginatif et faites une présentation qui réponde aux questions du **Défi de la Terre** : *De quoi est fait l'un de vos objets familiers et d'où sur Terre provient-il?* Vous pouvez soumettre une présentation individuelle ou comme membre d'un groupe ou d'une organisation de jeunesse (scouts, guides, 4H, etc.) ou d'une classe.

Voici comme faire :

1. Choisissez un objet familier à la maison ou à l'école;
2. Trouvez au moins une ressource terrestre nécessaire à sa fabrication (comme le cuivre, le fer, le pétrole, le gaz naturel ou la silice);
3. Dites-nous à quels endroits ces **ressources terrestres non-renouvelables*** ont été découvertes et extraites. En a-t-on découvert ici au Canada?

Vous voilà prêt maintenant à créer une présentation qui explique pourquoi les ressources terrestres non-renouvelables sont si importantes dans nos vies quotidiennes. Votre présentation peut être racontée par une composition, un poème, une chanson ou une pièce de théâtre, ou encore, par une peinture ou une affiche, une présentation audio, vidéo ou multimédia ou par tout autre moyen qui vous vienne à l'esprit! **Noubliez pas que votre présentation pourra être utilisée comme instrument de promotion pour démontrer que les ressources terrestres sont essentielles à nos vies de tous les jours.**

*Les **ressources terrestres non-renouvelables** sont des substances que l'on trouve naturellement dans le sol et qui doivent être extraites par mine, carrière ou être pompées du sous-sol. Ces ressources se présentent qu'en quantités limitées et elles sont consommées plus vite que les processus naturels ne les renouvellent.

Voici quelques exemples de ressources terrestres non-renouvelables :

- Combustibles fossiles comme le pétrole et le gaz naturel (pour faire des plastiques);
- Minéraux comme le minerai de fer (pour faire de l'acier);
- Roches comme le calcaire (pour faire du ciment);
- Minéraux comme le quartz (pour faire du verre).

Nombre de ressources non-renouvelables ne sont pas recyclables (le verre et l'aluminium des canettes par exemple), mais seule une petite proportion de ce qui est produit est recyclée.

Les ressources décrites ci-dessous **ne sont pas** considérées comme des ressources terrestres non-renouvelables :

- Les arbres et les plantes (pour fabriquer du bois de construction, des tissus et du papier);
- Eau;
- Aliments : fruits et céréales; viande des animaux;
- Énergie géothermique;
- Énergie éolienne

4. Voici les instructions générales pour soumettre une présentation :

Les compositions et les poèmes **ne devront pas compter plus de 800 mots.**

Une peinture ou une affiche **ne devra pas dépasser 11 po x 17 po et la résolution devra être d'au moins 150 ppp.**

Une chanson ou une pièce musicale ne **devra pas durer plus de deux minutes.**

Pour soumettre une vidéo au concours du *Défi de la Terre*, rendez-vous sur le site de [YouTube](#), trouvez [la vidéo d'appel du Défi de la Terre](#), puis téléversez votre vidéo en tant que « commentaire vidéo ». Vous serez alors invité à créer un compte YouTube - ou à ouvrir une session, pour ceux qui ont déjà un compte -, et à téléverser votre vidéo. Finalement, retournez [au formulaire d'inscription au concours](#) et assurez-vous d'y indiquer l'hyperlien menant à votre présentation sur YouTube.

Notez bien que toutes les présentations DOIVENT être soumises en format numérique.

Critères d'évaluation

Toutes les présentations seront évaluées en fonction de leur créativité, originalité et justesse de leur contenu ainsi que sur la qualité de la réponse aux questions du Défi de la Terre, soit : *De quoi est fait l'un de vos objets familiers et d'où sur Terre provient-il?*

Les règles et conditions applicables au présent concours du *Défi de la Terre* (les Règles du concours) sont celles décrites ci-dessous.

ÉLIGIBILITÉ

1. Pour être éligible au concours du *Défi de la Terre* (le « Concours »), tout participant doit être un résident canadien autorisé âgé entre 10 et 14 ans durant la période de soumission, soit entre le 8 septembre 2009 et le 1^{er} mars 2010. (« Période du concours »).
2. Aux fins des présentes Règles du concours, l'expression « Famille immédiate » désigne, mari, épouse, conjoint, mère, père, frère, sœur, fils et fille, que ces personnes résident ou non sous un même toit.
3. Tout membre de la Famille immédiate de toute agence de publicité ou promotion ou d'un juge associé au Concours, à l'exclusion du Commanditaire, tel que défini ci-après, n'est pas éligible au Concours.
4. La Fédération canadienne des sciences de la Terre (« FCST ») peut en tout temps exiger une preuve d'identité ou d'éligibilité au concours. Le défaut de fournir cette preuve dans un délai raisonnable peut entraîner la disqualification. Tous les renseignements personnels et autres requis par, et fournis à la FCST aux fins du Concours doivent être véridiques, complets, exacts et aucunement trompeurs.
5. La FCST peut disqualifier toute présentation ou participant à sa seule discrétion, si une présentation contient, ou si un participant fournit, à quelque moment des données personnelles ou de l'information qui soit fausse, incomplète, inexacte ou trompeuse.

SOUSSION DES PRÉSENTATIONS

6. Toutes les présentations doivent être soumises en format numérique.
7. Tous les présentations doivent être soumises entre le 8 septembre 2009 à 06h00 HAR/HNR et le 1^{er} mars 2010 à 00h00 (minuit) HAR/HNR. Toute demande d'inscription tardive ne sera pas prise en compte.
8. Seront déclarés invalides les présentations qui sont illisibles, incomplètes, endommagées, hors norme, mutilées, contrefaites, tronquées ou reproduites mécaniquement ou électroniquement.

PROPRIÉTÉ DES PRÉSENTATIONS SOUMIS

9. Toutes les présentations soumises deviennent la propriété exclusive de la FCST et aucune ne sera retournée, pour quelque raison.

LES PRIX

10. La probabilité d'être sélectionné comme gagnant potentiel dépend du nombre de présentations admissibles reçues. Avant d'être déclaré gagnant, les gagnants potentiels sont tenus de se conformer aux Règles du concours.

ATTRIBUTION DES PRIX

11. Le 7 avril 2010 ou avant, à Calgary, en Alberta, tous les lauréats régionaux et nationaux des grands prix seront choisis par les juges parmi toutes les présentations admissibles reçues. Les juges, à leur entière discrétion, devront sélectionner les gagnants dont les présentations répondent le mieux aux critères du concours. Toutes les décisions des juges seront finales et sans appel et ne sauraient être contestées de quelque manière.
12. Les gagnants potentiels sélectionnés seront avisés par téléphone au plus tard le 15 avril 2010 et ils devront se manifester dans les deux (2) jours ouvrables suivant la notification. Après notification, les

gagnants potentiels devront répondre en téléphonant au numéro de téléphone fourni dans la notification, et les réponses des gagnants sélectionnés potentiels devront être reçues dans les deux (2) jours ouvrables suivant la notification. Si les gagnants potentiels ne répondent pas conformément aux Règles du concours, ils ou elles seront disqualifiés et ne recevront pas de prix, et un autre gagnant potentiel sera choisi. Si, après trois tentatives de ce genre, la FCST n'a pas de gagnant, la FCST se réserve le droit d'attribuer un prix (ou son équivalent en espèces) à un organisme caritatif de son choix. La FCST et la société EnCana (le « Commanditaire ») ne sont pas responsables, pour quelque raison, de l'échec d'un gagnant potentiel à recevoir la notification, ou de la FCST à recevoir la réponse d'un gagnant potentiel sélectionné.

RENONCIATION ET INDEMNITÉ

13. En s'inscrivant au Concours, le participant dégage les Renonciataires, tels que définis au paragraphe 17 (a) ci-dessous, et les dégage de toute responsabilité pour toute blessure, perte ou dommage de quelque nature advenant au participant, et libère les renonciataires ou à toute autre personne, de blessures personnelles, décès ou dommage matériel résultant, en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'usage abusif de tout prix, la participation à ce concours, toute violation des présentes Règles du concours, ou de toute activité liée au prix. Le participant s'engage à indemniser entièrement les renonciataires de toute réclamation par des tiers concernant le concours, sans délais de prescription.
14. La FCST et le Commanditaire n'assume aucune responsabilité ou obligation pour la perte, le retard, le défaut de livraison ou l'acheminement partiel, les notifications, réponses, ou toute publication. Le participant assume la responsabilité des préjudices causés ou prétendument causés par la participation au concours, ou par l'acceptation, la possession, l'usage ou le défaut de recevoir un prix. La FCST et le Commanditaire n'assume aucune responsabilité ou responsabilité dans l'éventualité où le concours ne peut se dérouler comme prévu pour quelque raison, y compris des raisons indépendantes de la volonté de la FCST ou du Commanditaire, comme l'infection par un virus informatique, bogue, falsification, intervention non autorisée, fraude, défaillances techniques ou un défaut de l'administration, de la sécurité, de l'équité, de l'intégrité ou du bon déroulement du Concours.
15. En s'inscrivant au concours, le participant accepte d'être lié par les Règles du Concours, telles que publiées sur le site Internet du *Défi de la Terre* (<http://www.earthsciencescanada.com/where/fr/#>) pendant la période du concours. Le participant accepte en outre d'être lié par les décisions des juges, qui seront finales et sans appel à tous égards. La FCST se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant qui : (a) viole les Règles du concours, (b) altère ou tente d'altérer le processus de participation ou le déroulement du concours; (c) viole les termes de service, les conditions ou l'utilisation des règles et/ou des directives générales de tout bien ou service de **earthsciencescanada.com**, et/ou (d) agit de manière déloyale ou perturbatrice, ou avec l'intention de nuire, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne. **MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE INTERNET DU CONCOURS OU TOUTE AUTRE SITE INTERNET OU DE NUIRE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE S'AVÉRAIT, LES COMMANDITAIRES SE RÉSERVENT LE DROIT D'ENTAMER RECOURS EN RÉPARATION ET DOMMAGES DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, Y COMPRIS, MAIS SANS SE LIMITER À DES POURSUITES CRIMINELLES.**
16. Le participant accorde à la FCST et au commanditaire le droit de : (a) utiliser ses renseignements personnels aux fins de l'administration du Concours par la FCST; (b) d'utiliser son nom, sa photo, son portrait, sa voix, l'information reliée au prix et/ou des informations biographiques à des fins publicitaires et promotionnelles sans autre compensation à moins d'interdiction par la loi; et

(c) d'utiliser son nom et les noms de sa ville et de sa province de résidence en lien avec le site Internet du Concours, d'autres sites Internet et/ou tout autre média existant ou à venir. Les renseignements personnels ne seront pas communiqués à des tiers autres que ceux prévus dans les présentes Règles du concours. La FCST, le commanditaire et toute autre tierce partie agent n'utiliseront les renseignements personnels qu'à des fins liées à ce Concours et sont tenus de protéger tous les renseignements personnels.

17. Chaque gagnant sera tenu de signer une entente juridique déclaratoire « Déclaration » qui :

a) confirme que la personne gagnante (i) est admissible au concours et s'est conformée aux Règles du concours, (ii) accepte le prix tel qu'il est offert, (iii) la FCST, le Commanditaire et leurs sociétés mères, filiales, affiliés ainsi que leurs opérations connexes et leurs employés, administrateurs, dirigeants, fournisseurs, agents, commanditaires et administrateurs (collectivement, les « Renonciataires ») de toute responsabilité pour toute perte, dommages, coûts ou dépenses découlant de la participation à ce concours, la participation à toute activité liée au Concours ou de l'acceptation, l'utilisation ou l'utilisation abusive de tout prix, y compris, sans limitation de coûts, de blessures, de pertes liées à des blessures corporelles, de décès, de dommages, de la perte ou la destruction de biens, des droits de publicité ou de la vie privée, pour diffamation ou fausse représentation, ou pour toute réclamation de tiers en découlant, et

b) accorde au Commanditaire un droit sans réserve, à la discrétion du Commanditaire, de publier, sans aucune compensation pour le gagnant, la présentation soumise, le nom du gagnant, son image, portrait, enregistrement audio et/ou vidéo, interview ainsi que sa voix et toute diffusion par site Internet ou autre moyen de diffusion à des fins publicitaires et promotionnelles. La Déclaration signée doit être retournée dans les deux (2) jours ouvrables de la confirmation du statut de gagnant ou gagnante potentiel sélectionné, sans quoi il y aura disqualification et le prix périmé.

18. Toute la propriété intellectuelle, y compris mais sans s'y limiter, les marques de commerce, noms commerciaux, logos, dessins, matériel promotionnel, pages de site Internet, le code source, les dessins, illustrations, logos, slogans et les représentations appartiennent à la FCST et/ou à ses sociétés affiliées. Tous les droits sont réservés. La reproduction non autorisée ou l'utilisation de tout matériel protégé par droit d'auteur ou de propriété intellectuelle sans le consentement écrit préalable de leur propriétaire est strictement interdite.

19. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de modifier ou de résilier en tout ou en partie ce concours à tout moment pour n'importe quelle raison, sans préavis.

20. Les présentes constituent les Règles officielles du concours. Ce Concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les Règles du concours sont sujettes à changement sans préavis afin de se conformer à toutes lois fédérales, provinciales ou municipales ou à la politique de toute autre entité ayant juridiction sur la FCST ou sur le Commanditaire.

On aura plus d'information au www.earthsciencescanada.com/where ou en contactant :

Verna Lidstone

Tél. : (403) 338-1731

Adrélec : vlidstone@avionco.com